

**Conseil économique et social**

Distr. générale
13 février 2003
Français
Original: anglais

Comité d'experts de l'administration publique**Deuxième session**

New York, 7-11 avril 2003

Point 3 de l'ordre du jour*

**Renforcement de la capacité
des administrations publiques****d'appliquer la Déclaration du Millénaire****Intégration des stratégies de réduction de la pauvreté
dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire :
rôle de l'administration publique****Rapport du Secrétariat*****Résumé*

Les nations du monde, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ont toujours perçu les préoccupations mondiales actuelles comme des défis majeurs qui devaient être relevés de front, avec la volonté et la détermination de la communauté internationale. L'un des principaux défis mentionnés dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est à la pauvreté abjecte et déshumanisante dans laquelle sont actuellement confinées plus d'un milliard de personnes. Un grand nombre de ces problèmes, bien que redoutables, ne sont pas insurmontables. La faiblesse des structures institutionnelles et le caractère inadéquat des capacités des principales parties intéressées sont la cause principale de ces problèmes. Les institutions souffrant de graves déficits en matière de capacités, ne sont pas en mesure d'élaborer des stratégies et politiques à la mesure de la tâche à accomplir et leur pouvoir d'exécution est anémique. Les institutions faibles constituent de mauvais partenaires, ont des liens inadéquats avec les communautés et sont incapables d'utiliser de manière effective les conseils sollicités. De ce fait, tous les

* E/C.16/2003/1.

** Le document a été présenté en retard aux services de conférence sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



objectifs de développement du Millénaire, et en particulier la lutte contre la pauvreté, sont subordonnés, dans une très large mesure, à l'efficacité des institutions, notamment au niveau national. Outre la nécessité primordiale de renforcer les capacités, l'adoption des objectifs de développement du Millénaire, au niveau national, d'autres initiatives majeures et l'attribution à ces objectifs d'un rang de priorité élevé dans les programmes de développement des pays, associés à des politiques et des ressources budgétaires appropriées, constituent le préalable de tout progrès.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Le contexte | 1–24 | 3 |
| A. La Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement du Millénaire | 1–6 | 3 |
| B. Examen au stade actuel | 7–12 | 4 |
| C. Demandes imposées à l'administration publique | 13–24 | 6 |
| II. Les défis à relever | 25–33 | 9 |
| A. Bilan | 25–29 | 9 |
| B. Les principaux défis à relever | 30–33 | 10 |
| III. Aller de l'avant | 34–45 | 13 |
| A. Le plan de campagne : incidences internationales | 34–37 | 13 |
| B. Le plan de campagne : incidences nationales | 38–41 | 14 |
| C. Conclusions et recommandations | 42–45 | 16 |

I. Le contexte

A. La Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement du Millénaire

1. Les nations du monde, sous l'égide de l'ONU, ont toujours considéré les préoccupations mondiales actuelles comme des défis majeurs qui doivent être relevés de front avec la volonté et la détermination de la communauté internationale. Ceux-ci ont été regroupés en quatre domaines d'action principaux¹ pour l'Organisation, à savoir :

- a) Le défi de la pauvreté abjecte et déshumanisante dans laquelle vivent actuellement plus d'un milliard de personnes;
- b) Le défi que constitue le fléau de la guerre, et notamment la violence liée aux conflits civils et la crainte des armes de destruction massive;
- c) La préoccupation ultime de la vie sur une planète irrémédiablement dégradée par l'activité humaine et dont les ressources risquent de ne plus répondre aux besoins;
- d) La préoccupation immédiate d'une Organisation ne disposant pas des outils lui permettant de confronter les trois défis susmentionnés.

2. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa session de 2000, a publié, dans la Déclaration du Millénaire², l'une des séries d'engagements internationaux les plus importantes. Dans ce texte, les États Membres se sont engagés à atteindre un certain nombre d'objectifs de développement au cours des 20 premières années du XXI^e siècle. Ces objectifs marquent le point culminant d'une série d'engagements internationaux antérieurs et de sommets mondiaux, y compris la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social. Ce qui est nouveau au sujet des objectifs de développement du Millénaire est le fait qu'ils ont été signés par 189 États Membres et s'accompagnent d'objectifs chiffrés et de dates limites.

3. Dans la Déclaration finale, les nations qui ont participé au Sommet du Millénaire ont également mis l'accent sur certains domaines qui constituent des menaces particulières pour les valeurs sociales et doivent d'urgence faire l'objet d'une attention accrue. On mentionnera à ce sujet les aspects suivants :

- a) Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance;
- b) Protection des groupes vulnérables – à savoir les enfants et les populations civiles – contre les conséquences disproportionnées des catastrophes naturelles, des actes de génocide, des conflits armés et d'autres situations d'urgence humanitaire; et
- c) Satisfaction des besoins spéciaux de l'Afrique : consolidation de la démocratie, paix durable, éradication de la pauvreté et développement durable.

4. En tout, le document comprend huit objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs. Il a été souligné dès le départ que les objectifs de développement du Millénaire devaient être réalisés à l'initiative des autorités nationales et qu'ils ne remplaçaient pas les engagements antérieurs mais les complétaient.

5. Il ressort déjà de quelques études effectuées jusqu'à présent, y compris sur les objectifs de développement du Millénaire et l'Afrique, que les tâches à accomplir sont redoutables mais non insurmontables. On soulignera qu'un grand nombre de difficultés résultent de la faiblesse des structures institutionnelles et du caractère inadéquat des capacités des principales parties intéressées (gouvernement et société civile) et non pas uniquement de la limitation des ressources. Des institutions faibles sont par définition des institutions qui ne peuvent élaborer des stratégies et des politiques, même lorsqu'un mandat leur est confié, et dont les pouvoirs d'exécution sont anémiques ou inexistantes. Mais surtout, les institutions faibles n'ont pas de liens solides avec leurs communautés, leurs clients ou les parties intéressées, constituent de mauvais partenaires et sont incapables d'utiliser efficacement les conseils qui leur sont donnés ou d'y répondre de manière critique. De ce fait, elles risquent de constituer un obstacle majeur en ce qui concerne la conduite, le contrôle, le partage ou l'exécution des tâches et responsabilités résultant de la Déclaration du Millénaire et du processus des objectifs de développement du Millénaire. Il y a de fortes raisons de penser que les pays dotés des capacités institutionnelles plus faibles, notamment dans le domaine de l'administration publique, sont également ceux qui sont en retard dans la mise en oeuvre des objectifs de développement. Cette présomption ne peut être étayée par aucune donnée rigoureuse provenant d'évaluations du secteur de l'administration publique car il ne s'agit pas encore d'opérations courantes et les quelques études qui ont été effectuées ne sont pas comparables ni concluantes.

6. Les données empiriques émanant de pays les moins avancés, notamment en Afrique, concernant notamment l'appui aux programmes fourni par le système des Nations Unies, font souvent ressortir que l'insuffisance des capacités institutionnelles constitue un obstacle majeur à l'élaboration et à l'exécution de programmes et projets. Des structures institutionnelles qui sont faibles auront des difficultés à former ou à retenir les ressources humaines nécessaires pour accomplir les tâches qui s'imposent. Enfin, de telles structures ne constituent pas de bons partenaires; elles ne répondent pas de manière satisfaisante aux besoins de leurs collectivités et ne sont pas tournées vers l'extérieur. Le présent document examine les institutions et capacités institutionnelles dans cette optique et non pas de manière abstraite, sans but ni contexte.

B. Examen au stade actuel

7. En général, il existe des problèmes liés au champ d'application et à l'universalité des objectifs de développement du Millénaire. Il a souvent été fait observer que certains de ces objectifs – par exemple la lutte contre le paludisme – pouvaient présenter une utilité pour certains pays, notamment certaines régions d'Asie et de l'Afrique subsaharienne, mais non pas pour d'autres, comme les pays en transition. La notion de pauvreté, la norme fixée par la communauté internationale d'un dollar É.-U. par jour, peut être valable pour les pays les moins avancés mais non pas pour tous les pays visés par les objectifs de développement du Millénaire. Par ailleurs, ces objectifs doivent-ils tenir compte de l'effet de répartition des gains obtenus à l'intérieur des pays et entre les générations? Ces préoccupations ont été exprimées tant au niveau national que dans les instances internationales afin de faire en sorte que ces objectifs maintiennent la flexibilité et la pertinence requises au niveau des pays³.

8. Premièrement, les objectifs de développement doivent être localisés – c'est-à-dire que le processus doit s'orienter des instances internationales vers les priorités et processus nationaux. Il revêt une importance considérable car la participation et le plaidoyer doivent jouer un rôle clef si l'on veut que les objectifs de développement du Millénaire, en tant que processus, soient compris et partagés par les gouvernements nationaux et la société civile. Il ne s'agit pas simplement de fixer des priorités et des objectifs nationaux. L'ancrage institutionnel des objectifs de développement est tout aussi important, sinon plus. Des structures administratives faibles ne représentent pas le meilleur moyen d'orienter et d'appliquer le processus. Les ministères d'exécution, y compris ceux qui s'occupent du secteur social, ont toujours un rang et des pouvoirs inférieurs à ceux des ministères macroéconomiques centraux, comme le Ministère des finances, le Ministère de la planification et la Banque centrale. À Sri Lanka, par exemple, le Ministère des services sociaux, qui est le centre de coordination du suivi du développement social, ne dispose ni des capacités professionnelles ni des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de sa tâche. La raison en est que le secteur social n'a jamais occupé une place prioritaire du fait des réformes énergiques appliquées afin de réduire les services administratifs et de la pénurie de ressources publiques, la priorité étant accordée aux organismes économiques clefs en matière de financement et à la Banque centrale.

9. Deuxièmement, les objectifs de développement font l'objet d'une interprétation plus large qu'aucune autre initiative comparable, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, les instruments utilisés actuellement, y compris ces documents et le budget national, pour traiter des questions clefs comme la pauvreté, ne sont pas adaptés à la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire.

10. Troisièmement, les objectifs de développement en eux-mêmes occupent une place peu importante dans les programmes de développement des pays, sauf s'ils sont associés à d'autres initiatives en cours, comme les rapports nationaux sur le développement humain et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Toutefois, le processus concernant ces derniers documents est trop étroit et trop bref (programmes triennaux renouvelables) pour intégrer les objectifs de développement. Cette collaboration est importante tant pour des raisons pratiques que conceptuelles. Au niveau pratique, compte tenu de la prééminence des documents de stratégie et des capacités limitées des administrations nationales, les objectifs de développement ont peu de chance d'être sérieusement appliqués, à moins qu'ils ne fournissent un cadre pour des initiatives mieux ciblées et financées de manière adéquate. Au niveau conceptuel, il s'agit de démontrer qu'un objectif de développement clef, comme la réduction de la pauvreté, est lié culturellement et institutionnellement et, qu'outre la nécessité d'augmenter les revenus, il est associé à de nombreuses autres préoccupations parallèles. Par ailleurs, il faut s'attaquer à ces problèmes non pas en imposant des conditions mais par la négociation, la collaboration et la participation.

11. Quatrièmement, les capacités des pays, et en particulier celles des pays les moins avancés, ne sont pas suffisamment développées pour traiter les complexités et les incidences des objectifs de développement, même lorsque ces derniers sont considérés comme des priorités nationales et ont été intégrées dans les politiques des pays. Dans ce contexte, il a été noté que les pays imposent tant de tâches à leur fonction publique sous-payée et en sous-effectif que les objectifs de développement

du Millénaire ne sont pas considérés comme un élément positif mais plutôt comme une charge supplémentaire que doit assumer un personnel insuffisamment nombreux et mal préparé.

12. Cinquièmement, la base de données pour l'analyse et l'élaboration des politiques au niveau national ne permet pas de traiter efficacement les objectifs de développement dans le cadre de politique générale. Les données portent souvent sur les moyennes nationales, peu d'attention étant accordée aux sexospécificités, à la région géographique ou à la situation professionnelle. Il est indispensable de savoir qui sont les personnes qui sortent de la pauvreté, même lorsque la moyenne nationale indique que des progrès ont été faits. Le taux de réponse par sexe, situation socioéconomique et profil professionnel joue un rôle important lors de la fixation des priorités ou lorsqu'il faut conserver des ressources.

C. Demandes imposées à l'administration publique

13. Quelles sont les exigences imposées par les tâches liées au suivi et à l'application des objectifs de développement du Millénaire aux capacités institutionnelles de l'administration publique? Il a été fait observer que les gouvernements des pays en développement assumaient des responsabilités écrasantes et souffraient de pénuries de ressources chroniques, non seulement en ce qui concerne les responsabilités politiques et administratives nationales mais aussi celles assumées à l'égard de la communauté internationale. Comme il est clairement indiqué au paragraphe 2 de la Déclaration du Millénaire : « Nous (chefs d'État) reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient. »

14. Ces responsabilités supplémentaires, directement liées à l'application des objectifs énoncés dans la Déclaration ne sont pas nouvelles. Depuis la signature de la Charte des Nations Unies, les États Membres doivent se soumettre à la supervision et aux règles de la communauté internationale et sont liés par les responsabilités supranationales. La mondialisation a introduit de nouvelles complexités et responsabilités auxquelles les gouvernements doivent se conformer, et imposé des normes et un rythme particuliers. Lors de la dernière phase de la restructuration entraînée par le marché, dans la première partie des années 90, de vastes réformes du secteur public ont été introduites dans le cadre des efforts visant à réduire les effectifs de la fonction publique et à privatiser une grande partie du secteur semi-public, sans toutefois améliorer le régime d'incitations. Les réformes ont également ouvert la voie à l'adoption et au renforcement de l'économie de marché en tant que paradigme dominant pour la production et la distribution de marchandises et amélioré les perspectives pour les personnes cherchant un emploi. Ces mesures ont entraîné une réduction de l'administration publique et, en tant qu'effet secondaire, pour de nombreux pays, une réduction de la capacité intellectuelle. En raison de l'orientation marquée vers le marché et de la décentralisation, les services centraux qui, auparavant, finançaient les activités de développement social, notamment au niveau sous-régional, ont perdu les ressources financières et la légitimité politique requises. Par exemple, en Chine, les organismes

centraux se plaignent souvent du fait que la privatisation croissante des installations sanitaires semble avoir entravé la prestation de services de santé (notamment dans les zones rurales) et que de nombreux organismes sous-nationaux qui, dans le passé, fournissaient régulièrement des données sanitaires à l'organisme central semblent ne plus avoir de raisons de le faire. Les mesures à prendre au niveau des pays pour ancrer les objectifs de développement du Millénaire dans le contexte national peuvent être liées aux objectifs de développement eux-mêmes; les mesures suivantes sont fondées sur la Déclaration du Millénaire et le rapport du Secrétaire général sur un plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration (A/56/326)⁴.

15. Comme indiqué dans le plan de campagne, il est essentiel que les objectifs de développement du Millénaire deviennent des objectifs nationaux et contribuent à renforcer la cohérence des politiques et programmes nationaux. La maîtrise des objectifs de développement par les pays est la clef du succès. Si 189 États Membres de l'ONU ont signé la Déclaration du Millénaire, tous n'ont pas encore ajusté leurs stratégies et plans nationaux afin de refléter pleinement leur engagement⁵.

16. Pour l'essentiel, l'intégration de l'objectif de la lutte contre la pauvreté dans les objectifs de développement du Millénaire exigera que l'administration publique soit : a) plus attentive et plus réceptive; b) plus compétente et visionnaire; c) plus ouverte et plus transparente; d) plus proactive et plus directive; et e) plus juste.

17. Les services centraux du gouvernement devraient fournir un appui aux ministères d'exécution et ministères opérationnels en leur donnant les moyens d'atteindre des objectifs précis. Ils devraient établir un consensus sur une vision concernant la formulation d'une stratégie à long terme dans les secteurs identifiés et la coordination de l'application de cette stratégie à l'échelle de l'administration. Il faudrait également modifier l'état d'esprit du personnel des services centraux de la direction/commandement vers les services en ce qui concerne les relations avec le personnel des ministères d'exécution.

18. Les stratégies tendant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celui des personnes souffrant de la faim comprennent les mesures suivantes : a) appuyer les initiatives nationales qui, dans les domaines économique et social, visent à lutter contre la pauvreté; b) renforcer la capacité d'assurer des services sociaux de base; et c) contribuer au renforcement des capacités en matière d'évaluation, de suivi et de planification en ce qui concerne la pauvreté (A/56/326, par. 86).

19. Il est essentiel de coordonner les activités des institutions du secteur public pour atteindre les objectifs fixés et d'établir à cette fin une coopération effective entre les organisations et entre les ministères. Les services centraux doivent aussi disposer d'un système commun de gestion de l'information efficace pour suivre l'état d'avancement des politiques et programmes, évaluer les résultats des ministères d'exécution, apporter une contribution au processus de prise de décisions politiques et contrôler la transparence de la gestion des ressources.

20. Le processus de décentralisation doit être adapté aux objectifs de développement du Millénaire, y compris les stratégies, afin non seulement de financer adéquatement les administrations/entités locales, mais aussi pour que les institutions publiques locales aient à répondre des activités menées au titre des programmes et des résultats qu'elles doivent obtenir dans le cadre de la stratégie de développement nationale. Un centre fort et des conditions propices sont également

un préalable de toute décentralisation efficace. Le processus de décentralisation doit également comprendre des modalités permettant de renforcer l'interaction entre l'administration publique et la communauté.

21. Afin que la communauté mondiale puisse, d'ici à 2020, améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, des mesures devront être prises, avec l'appui de la communauté internationale, parmi lesquelles : a) la prestation de services sociaux de base, comme l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, aux pauvres des zones urbaines; b) la mise au point d'approches intégrées participatives concernant la planification et la gestion du milieu urbain; et c) la garantie de la qualité de l'administration des villes et de l'aménagement urbain en forgeant des partenariats entre les secteur public et privé (A/56/326, par. 121).

22. En ce qui concerne ce que l'on exige des pays africains, les objectifs de développement du Millénaire sont généralement centrés sur certains secteurs de gouvernance clefs qui méritent une attention particulière, notamment : a) le renforcement de la planification stratégique, de la direction centrale et de la coordination entre les institutions chargées de la gouvernance; b) la création d'institutions pour la gestion des conflits; c) le renforcement de l'administration locale; d) le respect de la légalité par le renforcement du processus législatif et du pouvoir judiciaire, et l'automatisation de la société civile; et e) la formation d'un personnel d'encadrement afin de définir une vision, une stratégie et un cadre d'orientation pour le développement de l'Afrique à l'échelle mondiale.

23. D'un point de vue stratégique, la meilleure option consisterait à lier les objectifs de développement du Millénaire au suivi du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à l'établissement du rapport national sur le développement humain. Dans le premier cas, l'un des principaux objectifs, à savoir la lutte contre la pauvreté, constitue un élément critique des objectifs de développement; dans le second cas, en raison des avantages présentés par ces rapports concernant la diffusion d'idées et d'informations, il s'agit de sensibiliser le public à des questions critiques.

24. La communauté internationale, c'est-à-dire le système des Nations Unies, doit appuyer l'intégration des objectifs de développement du Millénaire dans les autres initiatives, comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en particulier, en tenant compte des différences entre ces instruments. Ce type de document constitue un outil de planification à court terme et à moyen terme lié aux objectifs financiers au budget, tandis que les objectifs de développement répondent à des besoins à long terme liés à d'autres vecteurs sociaux et environnementaux critiques. Les exigences du Millénaire ne peuvent être séparées ni traitées individuellement. Toutefois, elles ont des objectifs communs et la même orientation générale, comme il est indiqué dans le présent document : comment les mesures envisagées, séparément et dans leur ensemble, permettent de lutter contre la pauvreté et de renforcer les capacités des gouvernements nationaux et de la société civile, y compris le secteur privé, dans ce domaine.

II. Les défis à relever

A. Bilan

25. Il semble judicieux, pour commencer, de faire un bilan de la situation, de rappeler les progrès réalisés et de noter ce qui reste à faire. Il sera ensuite plus aisé d'examiner certains problèmes spécifiques et le rôle joué par l'administration publique. En principe, c'est le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui est chargé du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce groupe, présidé par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), doit mettre en place le cadre promouvant la cohérence de l'action des Nations Unies en faveur du développement et facilitant la coordination des initiatives prises en la matière. Les membres du Groupe apportent un soutien opérationnel et programmatique à plus de 150 pays dans le monde dans des domaines tels que la pauvreté, le développement durable, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la protection infantile, la population et la santé en matière de procréation, les droits de la femme, la sécurité alimentaire, les établissements humains et le contrôle des drogues. Réunis, les organismes et programmes membres mobilisent et consacrent chaque année plus de 5 milliards de dollars des États-Unis au développement. Le Groupe est dirigé par un comité exécutif composé des responsables du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du PNUD. Outre les membres du Comité exécutif, le Groupe comprend également des entités telles que le Département des affaires économiques et sociales de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

26. Trois éléments constituent le fondement de la stratégie concernant les objectifs du Millénaire pour le développement :

a) Le Projet du Millénaire, qui fait un bilan analytique des possibilités d'action, doit permettre d'élaborer un plan de mise en oeuvre des OMD, se compose de 10 groupes d'étude et est dirigé par Jeffrey Sachs de l'Université Columbia;

b) La Campagne du Millénaire, dont l'objectif est de mobiliser un soutien politique en faveur de la Déclaration du Millénaire, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, est dirigée par Mme Evelyn Herfkens;

c) Les activités opérationnelles nationales, menées par divers organismes et dont la coordination est assurée par le PNUD et le Coordonnateur résident des Nations Unies, qui aident les pays à mettre en oeuvre les politiques nécessaires à la réalisation des OMD.

27. Au niveau mondial, le suivi des progrès enregistrés est confié à la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et un rapport est établi chaque année à l'intention du Secrétaire général. D'ici à la fin de 2004 chaque pays devrait avoir préparé un rapport sur les OMD en temps voulu pour que le Secrétaire général puisse procéder à l'examen général des progrès

accomplis au cours des cinq années écoulées. Au mois de septembre 2002, 12 pays avaient déjà établi un rapport de ce type et 40 autres étaient en train de le faire⁶.

28. En termes de budgétisation globale, les prévisions de dépenses établies par la Banque mondiale, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) donnent à penser que pour atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, notamment réduire la pauvreté extrême de moitié, il faudra disposer de 50 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires par an en aide au développement. Bien que cela revienne à multiplier par deux les niveaux d'aide actuels, le montant ne représente qu'environ un cinquième de pour cent du revenu des pays donateurs. Dans le cadre des grandes initiatives prises au lendemain de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) en 2002, les États-Unis d'Amérique se sont engagés à verser 5 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires et l'Union européenne 7 milliards de dollars des États-Unis.

29. L'aide publique au développement (APD), et l'allègement de la dette s'avéreront indispensables, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés, si l'on veut s'acheminer vers le développement et s'acquitter des engagements pris dans le domaine des OMD. Actuellement, l'APD ne constitue que quelque 0,23 %, à savoir un tiers de l'objectif convenu de 0,7 % du revenu national brut (RNB) combiné des pays développés. La différence s'élève à environ 125 milliards de dollars des États-Unis par an, soit plus de deux fois l'aide supplémentaire jugée nécessaire pour atteindre les OMD⁷. On s'accorde généralement à dire que les ressources dégagées ne permettront totalement pas aux pays pauvres d'atteindre les objectifs fixés et qu'il est indispensable à cet égard de renforcer les capacités existantes, notamment aux niveaux des institutions, des ressources humaines et de la gouvernance, et de combler le fossé numérique. Étant donné qu'il est peu probable que le montant de l'APD atteigne les niveaux requis dans un avenir immédiat, le problème du renforcement des capacités se fait encore plus pressant. Bien que l'allègement de la dette et les échanges commerciaux soient d'autres éléments essentiels facilitant la réalisation des OMD, les progrès réalisés en la matière, notamment en ce qui concerne l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha en 2002, n'ont pas suffi à contrebalancer les autres déficits, au niveau tant des institutions que des ressources. Une étude des dépenses budgétaires de quelque 30 pays en développement a révélé que les deux tiers d'entre eux consacraient davantage au service de la dette qu'aux services sociaux de base. En Afrique subsaharienne, les gouvernements dépensent environ deux fois plus pour s'acquitter de leurs engagements financiers vis-à-vis des créanciers extérieurs que pour remplir leurs obligations sociales envers leur population⁸. Le caractère peu uniforme des progrès accomplis à ce jour pour ce qui est des OMD est dûment attesté, tant de manière générale qu'en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne en particulier, et ce phénomène représente pour la communauté internationale et les gouvernements un problème et un sujet de préoccupation supplémentaires⁹.

B. Les principaux défis à relever

30. Les principaux défis que se doivent de relever les pays, s'agissant des OMD, sont multiformes, à savoir économiques, sociaux, politiques et institutionnels, et concernent différents niveaux – national, régional et mondial. On entend notamment

par l'administration publique, et de manière plus générale, par gouvernance, les institutions et processus institutionnels traitant les différents aspects du problème et constituant une expression tangible de la portée des engagements pris. Il existe des liens entre les marchés et les institutions et même lorsqu'il s'avère que les marchés fonctionnent de manière efficace, il demeure nécessaire de disposer d'un cadre institutionnel, non seulement pour créer un milieu porteur et mettre en place les règles du jeu mais également pour intégrer dans l'agenda pour le développement les éléments, en l'occurrence les OMD, dont les marchés pourraient ne pas tenir compte. À cet égard, l'observation attribuée à Keynes selon laquelle le rôle de l'État ne consiste pas simplement à faire ce que le marché fait ou à être en concurrence avec le marché pour un espace commun mais à faire ce que le marché ne peut pas faire, notamment parvenir à un consensus en faveur d'un agenda social, est encore valable. À cet égard, la création de partenariats entre l'État, la société civile et le secteur privé, d'une part, et la coordination des diverses initiatives, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les rapports nationaux sur le développement humain, de l'autre, sont de loin les tâches les plus difficiles que se doit de mener le système des Nations Unies.

31. À l'échelon national, il est essentiel d'aider les pays à adapter les OMD à la situation locale et à établir la documentation nécessaire, notamment les rapports nationaux requis d'ici à la fin de 2004. Comme on l'a déjà vu, le processus de formulation de ces objectifs a déjà commencé, mais la majorité des pays en développement, en particulier les PMA et les pays de l'Afrique subsaharienne, ne l'ont pas encore entamé ou peuvent encore l'améliorer. Les améliorations nécessaires doivent être apportées à trois niveaux :

a) Il convient en premier lieu d'adapter les engagements pris à l'échelon international, en l'occurrence les OMD, à la situation nationale de façon à ce qu'ils reflètent les priorités du pays. Il importe également de créer les capacités statistiques facilitant la fourniture de conseils pratiques et le suivi des objectifs et des indicateurs rendant compte des progrès réalisés. Au niveau des pays, les objectifs sont coordonnés dans le cadre du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bureaux du PNUD et les coordonnateurs résidents des Nations Unies sont chargés de mener des activités de sensibilisation et de s'assurer la participation des organismes et programmes pertinents des Nations Unies. Les ressources statistiques des PMA, en particulier en Afrique, sont très faibles et ne permettent guère de formuler des objectifs et d'assurer le suivi de leur mise en oeuvre et le soutien apporté par les organismes compétents n'est pas encore systématique;

b) Il importe en deuxième lieu de formuler une stratégie qui permette de s'assurer que la réalisation des OMD est l'élément moteur du développement et que ce facteur est dûment pris en compte, aussi bien au niveau de la gestion que de la mobilisation et de l'affectation des ressources publiques. Il s'agit là de la tâche de loin la plus complexe, d'une part, parce qu'elle présuppose une vision du développement à long terme qui a été abandonnée dans les années 80 dans le cadre des réformes fondées sur l'économie de marché et, d'autre part, parce qu'il faut s'assurer que le cadre institutionnel, notamment les organismes macroéconomiques de financement et de planification et les banques centrales, place les OMD en tête de leurs priorités;

c) Il faut en troisième lieu associer les OMD et d'autres projets en cours, notamment la mise en oeuvre de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, du programme pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et des rapports nationaux sur le développement humain afin de s'assurer que des synergies sont créées et que les buts des autres initiatives et les ressources qui leur sont affectées sont fonction des OMD. L'autre type d'association est entre l'État, la société civile et le secteur privé, non seulement pour des raisons de participation et de légitimité mais également parce que sans le soutien de la société civile et du secteur privé, la possibilité de voir les OMD s'inscrire dans la culture de développement d'un pays se voit réduite.

32. Le cas du Burkina Faso, pays en développement très pauvre, plus que d'autres de la même catégorie, est présenté dans l'encadré ci-après; il y est montré comment le pays s'emploie, avec l'aide du système des Nations Unies, à associer diverses initiatives en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En faisant sienne une approche participative pour ce qui est de l'analyse de la pauvreté et de la définition des grandes options, l'administration publique a clairement prouvé qu'elle était prête à agir et à changer d'orientation.

Encadré

Burkina Faso – Vers une synthèse des initiatives de développement

Le Burkina Faso fait partie des pays pour lesquels la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait constituer un pari des plus ardu. Son faible revenu annuel par habitant, s'élevant à quelque 220 dollars des États-Unis, et un indicateur du développement humain qui le place en cent soixante-neuvième position sur 173 pays ne sont que deux des difficultés auxquelles il est confronté. Plus de 60 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1 dollar des États-Unis par jour, le taux net d'inscription dans l'enseignement primaire est d'environ 34 % et le pourcentage de filles fréquentant un établissement d'enseignement primaire ou secondaire est, comparé aux garçons, de 66,5 %. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et des nourrissons sont respectivement de 205 et 105 pour 1 000 naissances vivantes.

En 2001, le Gouvernement a invité les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, à mettre au point un projet visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gouvernance socioéconomique. Ce projet a les objectifs suivants : mettre en place un système de suivi et d'analyse de la pauvreté aux niveaux national et régional; réaliser une étude des perspectives à long terme afin d'aborder de façon plus efficace des questions de portée plus vaste pour lesquelles il convient de tenir compte des OMD; et aider certains ministères concernés à renforcer leurs propres capacités.

Outre le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales, des partenaires de développement tels que la Banque mondiale, l'Organisme français de coopération, la Banque africaine de développement et l'UNICEF contribuent à l'élaboration de la plupart des activités.

Les principaux défis à relever au cours des années à venir et les progrès attendus sont les suivants : meilleure utilisation des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour l'allocation des ressources budgétaires bénéficiant aux pauvres; renforcement du processus participatif par le biais de l'amélioration des capacités des parties prenantes; appui au processus de décentralisation et octroi de responsabilités supplémentaires aux institutions locales; renforcement de la concertation concernant les DSRP et les OMD; et amélioration du système de suivi et des activités de diffusion de l'information entre parties prenantes.

Source : Projet BKF/00/01 – Département des affaires économiques et sociales.

33. La leçon qu'il convient de tirer de l'exemple du Burkina Faso est que si les défis à relever sont considérables, les possibilités le sont aussi à condition toutefois que le système des Nations Unies agisse de concert avec les gouvernements et autres partenaires internationaux. Il convient en outre de noter que la pauvreté d'un pays n'est pas un véritable obstacle mais plutôt un défi à relever et ce qui permet aux différents acteurs de s'assurer que leurs compétences et ressources respectives sont utilisées de manière à ce que les conditions, tant matérielles qu'humaines, dont sont assorties les ONG soient remplies.

III. Aller de l'avant

A. Le plan de campagne : incidences internationales

34. Le plan de campagne (A/56/326) donne un aperçu des stratégies d'action conçues pour permettre aux 147 chefs d'État et de gouvernement et aux 189 États Membres au total, qui ont adopté la Déclaration du Millénaire, d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés et de tenir les engagements qu'ils ont pris. Il traite à fond chacun des objectifs et engagements figurant dans la Déclaration du Millénaire, suggère les voies à emprunter et présente les meilleures pratiques. Les différentes sections du plan de campagne abordent les points suivants :

a) Paix, sécurité et désarmement : le rapport décrit à grands traits des mesures de nature à promouvoir la sécurité commune;

b) Développement et élimination de la pauvreté les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : cette section est centrée sur l'élimination de la pauvreté comme moyen d'assurer un développement durable et souligne combien il importe de réduire de moitié le nombre de personnes qui ne disposent aujourd'hui que d'un dollar par jour au plus;

c) Protection de l'environnement commun : le rapport décrit les pressions et défis sur l'environnement et les mesures à prendre en la matière;

d) Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance : cette section réaffirme l'importance des droits fondamentaux de l'être humain, notamment des institutions démocratiques, de la démarginalisation des citoyens et d'une véritable participation à la vie politique;

e) Protection des groupes vulnérables : cette section traite surtout des femmes et des enfants déplacés de force et victimes d'atteintes à leurs droits du fait de crises humanitaires complexes;

f) Réponses apportées aux besoins spéciaux de l'Afrique : il est traité dans cette section des défis que représentent l'extrême pauvreté, le fardeau accablant de la dette, la maladie, les conflits et les intérêts fluctuants de la communauté internationale; et

g) Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : cette section montre que si l'on veut que l'Organisation soit de nouveau capable de servir de cadre à un dialogue continu et de catalyseur d'une action efficace, il importe d'améliorer la coordination entre ses principaux organes et de renforcer ses partenariats avec d'autres organisations multilatérales et avec la société civile.

35. Le plan de campagne se termine par une section intitulée « Suivi » où il est noté qu'il sera établi des rapports annuels et tous les cinq ans, un rapport détaillé sur les progrès réalisés dans la poursuite des OMD. Il peut sembler intimidant mais concorde bien avec les nobles idéaux et objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire. Il donne en outre une idée des défis que se doit de relever l'administration publique, au sens large, si elle veut jouer un rôle clef dans la réalisation des OMD. Il existe toutefois un certain nombre de faits et d'incidences directes pour l'administration publique qui méritent d'être examinés.

36. On se souviendra, comme le plan de campagne le souligne, que les OMD sont l'aboutissement d'un certain nombre de conférences mondiales tenues dans les années 90 et se fondent sur les normes et lois internationales adoptées au cours des 50 dernières années. C'est dans ce sens que tous les succès et les échecs des conférences précédentes ont des incidences sur les OMD. Cette perspective plus vaste devra être gardée à l'esprit lorsque l'on examinera les défis spécifiques que l'administration publique se doit de relever.

37. Au niveau international, les progrès dans la réalisation des OMD ne seront pas seulement fonction des diverses initiatives que le système des Nations Unies a déjà prises, notamment des initiatives internes gérées par le GNUD, mais également de celles menées en collaboration avec d'autres partenaires. La Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg en 2002 n'ont pas seulement réaffirmé la Déclaration du Millénaire et les OMD mais les ont précisés et ont servi de catalyseur pour la mobilisation des ressources.

B. Le plan de campagne : incidences nationales

38. Sous une forme simple mais néanmoins incisive, le Comité d'experts de l'administration publique a publié à la session de 2002 une série de rapports sur le renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui servent à stimuler le processus au niveau tant national qu'international¹⁰. Il existe donc un certain nombre d'initiatives en place, certaines plus ciblées que d'autres, qui cadrent bien avec le plan de campagne et pour lesquelles la coordination peut être renforcée.

39. L'un des principaux défis à relever est de faire des OMD l'une des priorités stratégiques nationales, en d'autres termes d'adapter ces objectifs à la situation

locale. L'un des éléments de cette tâche consiste simplement à adapter les objectifs définis au niveau international aux situations nationales et aux priorités des pays. Par exemple, en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, l'éradication du paludisme revêt une importance extrême et la fixation du seuil de pauvreté à un dollar par jour est facilement acceptable. S'agissant d'autres pays, par exemple les pays en transition, ni les OMD relatifs au paludisme ni la fixation de la pauvreté extrême à un dollar au plus par jour ne sont extrêmement pertinents. Les OMD doivent donc être précisés à l'échelon national, compte tenu des paramètres économiques et du niveau de développement des pays. Une autre condition connexe à remplir est de formuler un projet ou une stratégie de développement ayant un caractère local au niveau tant de la conception que de la mise en oeuvre. Il s'agit là d'un défi encore plus important que l'adaptation des objectifs et indicateurs du Millénaire pour le développement dans la mesure où cela revient à élaborer une stratégie de développement fondée sur les OMD et à associer cette stratégie à d'autres grandes initiatives. La façon d'aller de l'avant suggérée consiste à élargir la stratégie de développement existante des pays de manière à ce que les OMD en constituent la couche extérieure. Dans ce cadre, les autres initiatives nationales, notamment la mise en oeuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des rapports nationaux sur le développement humain et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement peuvent parfaitement s'intégrer car elles portent sur un sous-espace bien particulier des OMD. Par exemple, si on les compare aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les OMD couvrent une période plus longue; les premiers concernent habituellement un cycle de programmation de trois ans, et les deuxièmes traitent la pauvreté en même temps que d'autres objectifs. L'association avec les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté est néanmoins essentielle tant pour des raisons de ressources – les DSRP bénéficiant d'un financement – que parce que lesdits documents occupent une place institutionnelle, notamment au sein des Ministère des finances et de la planification, d'une importance extrême pour les OMD.

40. Il est absolument nécessaire pour les pays, notamment les nombreux pays d'Afrique subsaharienne, dont les ressources institutionnelles et humaines sont modestes d'associer les grandes initiatives. Les administrations nationales ne sont en effet pas à même de mettre en oeuvre de trop nombreuses initiatives séparément et simultanément. Si l'on devait mettre en concurrence l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, ces derniers seraient probablement perdants, non seulement pour des raisons budgétaires, mais également parce que les principaux organes de décision, notamment les banques centrales et les organismes de financement et de planification, sont déjà impliqués dans les DSRP. Tant conceptuellement – au niveau de la stratégie – que pour éviter toute concurrence fâcheuse entre les grandes initiatives sur le plan des priorités et des ressources nationales, les DSRP et les OMD doivent donc être traités en parallèle. Pour associer les OMD et d'autres initiatives nationales, telles que la mise en oeuvre des DSRP et des rapports nationaux sur le développement humain, ou régionales, il importe que le secteur public dispose des capacités analytiques adéquates.

41. Les rapports nationaux sur le développement humain constituent par exemple un excellent moyen de promouvoir les OMD et toute question connexe et de suivre leur mise en oeuvre. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU coopère actuellement à la formulation d'un projet concernant l'Afrique

subsaharienne visant à améliorer ces rapports à trois égards (voir l'encadré ci-après). Ce projet a trait en premier lieu au processus, en deuxième lieu, au contenu et aux normes et en troisième lieu, à la diffusion. Un autre atout des rapports nationaux sur le développement humain, s'agissant des OMD, est que ces derniers impliquent l'établissement de liens étroits avec la société civile et mettent l'accent sur des questions et problèmes de développement que les organismes gouvernementaux risquent de négliger. En termes de synergies et d'économies, ce sont les ressources humaines oeuvrant à la formulation des rapports qui ont également le plus de chances d'être au fait des OMD et de leur importance pour les pays concernés. Les rapports ne sont par conséquent pas seulement un parfait moyen de faire connaître les OMD; les maigres ressources qui leur sont habituellement affectées par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies ou le Représentant résident du PNUD sont également celles qui ont le plus de chances de s'occuper des activités de coordination et de promotion desdits objectifs.

Encadré

Les rapports nationaux sur le développement humain en tant qu'outils permettant d'intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement

Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a, en collaboration avec le PNUD, mis au point un projet d'appui aux rapports nationaux sur le développement humain en Afrique subsaharienne. On se souviendra que depuis la publication du premier rapport concernant le Bangladesh en 1992, leur nombre a augmenté, puisqu'il existe maintenant plus de 400 rapports couvrant quelque 135 pays, et leur portée s'est élargie de manière à sensibiliser la population et à promouvoir l'action menée dans le domaine du développement humain. On considère de plus en plus que les rapports nationaux sur le développement humain constituent des outils potentiellement importants de mobilisation et d'appui à la réalisation des OMD. En Inde par exemple, les rapports sous-nationaux sur le développement humain sont en train de devenir des outils très efficaces permettant de tenir compte des préoccupations d'ordre social dans le processus de planification et de budgétisation. Des efforts similaires sont également faits par les administrations centrales de plusieurs pays d'Afrique, avec l'appui du PNUD.

Source : Département des affaires économiques et sociales.

C. Conclusions et recommandations

42. **Le repositionnement des mécanismes d'État par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement constitue l'un des principaux défis à relever. Il s'agit là à l'évidence de ce sur quoi les divers rapports établis par le Groupe d'experts de l'administration publique en 2002 ont porté, comme on l'a vu ci-dessus¹¹. Que cela signifie-t-il? En premier lieu, cela veut dire qu'il convient de triompher du paradoxe hérité des réformes menées dans les années 80 et 90 en faveur de l'ajustement structurel d'États affaiblis à un moment où il faut**

pouvoir compter sur une administration extrêmement efficace, ne serait-ce que pour la mise en oeuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; en deuxième lieu, que les États doivent collaborer avec la société civile et le secteur privé afin d'établir des alliances en faveur du développement en ce qui concerne certains OMD; et en troisième lieu, que ce sont non seulement les capacités de planification mais également les services de statistique et d'analyse des orientations des administrations des pays les moins avancés qui sont déficients. Cela fait partie des dommages indirects des réformes obéissant aux lois du marché et visant à contenir le pouvoir de l'État et de ses mécanismes de planification.

43. Il convient enfin de coordonner l'action des diverses entités de l'administration publique chargées de mettre en oeuvre les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir aussi bien les institutions juridiques que celles s'occupant de la gestion du développement. Le problème essentiel pour l'administration publique est de parvenir à établir des liens entre les deux types d'institutions, aussi essentielles l'une que l'autre. Il est par conséquent impératif que l'administration publique mette au point les outils techniques et capacités qui tiennent compte des droits concernés grâce à des processus de planification, de budgétisation et de mise en oeuvre des cadres de gestion du développement.

44. Le renforcement des capacités de l'administration publique en vue de mieux prendre en compte les OMD est de fait un élément important de l'Agenda pour le développement. Compte tenu de ce qui précède, ce sont les activités normatives, la recherche et la coopération technique qui aident les pays en développement à renforcer les capacités, notamment institutionnelles, humaines et politiques, traitant tout particulièrement des OMD. Le mécanisme de suivi mondial des objectifs du Millénaire pour le développement est en place au sein de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et les premiers rapports ont déjà été publiés¹². Les initiatives visant à améliorer les capacités à des fins d'études de statistiques et de suivi sont le fruit de partenariats entre les organismes des Nations Unies et les institutions nationales. Le projet actuellement mis au point par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUD tendant à améliorer les capacités statistiques des pays de l'Afrique subsaharienne est un exemple de ce type. Des sites Web servant à la diffusion de l'information et à l'échange de données d'expérience sont également créés par diverses entités et à différentes fins¹³. La question de la coordination n'est toutefois pas le seul problème; la volonté politique de réaliser les OMD, tant sur le plan stratégique qu'en termes numériques, et de formuler des stratégies pertinentes de mise en oeuvre est une gageure permanente. Il convient dans ce contexte de conclure en citant le plan de campagne de 2001 (A/56/326) sur les objectifs du Millénaire pour le développement :

« Ce dont nous avons besoin, par conséquent, ce n'est pas de nouveaux rapports techniques ou études de faisabilité, mais (de voir) les États faire la preuve de leur volonté politique de tenir les engagements déjà pris et de mettre en oeuvre les stratégies déjà élaborées » (A/56/326, par. 7).

45. D'aucuns diront qu'il est encore tôt, que le nouveau Millénaire n'a que trois ans et que la mise en oeuvre des OMD, y compris le plan de campagne, est

une affaire de longue haleine, devant durer jusqu'en 2015. Il n'est toutefois pas trop tôt si l'on considère qu'en ce qui concerne les OMD, l'année de base n'est pas 2000 mais plutôt 1990 et qu'à ce jour, les progrès enregistrés sont mitigés, de nombreux retards ayant été constatés en dehors des deux pays les plus peuplés, la Chine et l'Inde, et en particulier dans les pays les moins avancés, notamment en Afrique. Si l'on veut consolider les progrès enregistrés, et de manière plus juste, l'administration publique, tant directement, en termes d'institutions, de fonctions et de processus –, qu'indirectement – en termes de participation à la mise en place d'une vision stratégique reposant sur les OMD ou à la coordination des diverses initiatives, notamment la mise en oeuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des rapports nationaux sur le développement humain, a un rôle indispensable à jouer.

Notes

- ¹ Voir le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » (A/54/200).
- ² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- ³ Concernant la difficulté de suivre la pauvreté pour les objectifs de développement du Millénaire, voir la communication d'Angus Deaton « Data for Monitoring the Poverty MDG », janvier 2003, faite à l'ONU, Département des affaires économiques et sociales, le 6 février 2003.
- ⁴ Sauf indication contraire, les divers domaines ont été identifiés dans le rapport dont était saisi le Comité d'experts de l'administration publique, à sa première session, en juillet 2002, intitulé « L'importance du rôle de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans l'application de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies : renforcement des capacités institutionnelles (E/C.16/2002/4) ».
- ⁵ A/56/326, Groupe des Nations Unies pour le développement – « L'ONU et les OMD », 2002.
- ⁶ Les 12 pays qui avaient établi leur rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement au mois de septembre 2002 étaient : l'Albanie, la Bolivie, le Cambodge, le Cameroun, Madagascar, Maurice, le Népal, la Pologne, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Tchad et le Viet Nam. Parmi les 40 pays qui étaient en train d'établir leur rapport, seulement quatre, l'Afrique du Sud, la République centrafricaine, la Somalie et le Soudan, se trouvaient en Afrique subsaharienne.
- ⁷ Dans son analyse des progrès enregistrés en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement intitulée « Are the MDGs Feasible? », PNUD, juin 2002, Jan Vandemoortele, l'auteur du document, conclut que pour atteindre ces objectifs, il ne faudra pas seulement dépenser davantage mais dépenser mieux. L'argent seul ne suffira pas à résoudre le problème, il conviendra également de renforcer les capacités humaines et institutionnelles. L'argument selon lequel il importe d'utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace avant d'investir des sommes supplémentaires dans les services sociaux de base ne tient toutefois pas compte du fait que l'insuffisance est souvent la mère de l'inefficacité.
- ⁸ In Jan Vandemoortele, « Are MDGs Feasible? », PNUD, juin 2002.
- ⁹ Pour le suivi mondial des objectifs du Millénaire pour le développement, voir le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/270) et pour l'Afrique en particulier, voir le rapport intitulé « Development Goals in Africa: promises and progress » (Les objectifs pour le développement de l'Afrique : promesses et progrès), document établi par l'UNICEF et le PNUD en juin 2002. La teneur générale du rapport sur l'Afrique, qui renforce le rapport du Secrétaire général, est que malgré des progrès sporadiques, l'Afrique subsaharienne reste très à la traîne pour ce qui est de la réalisation des OMD.

-
- ¹⁰ Pour un aperçu général, voir en particulier le rapport sur les travaux du Comité d'experts de l'administration publique de sa première session, 22-26 juillet 2002, *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 24* (E/2002/84). Au nombre des rapports spécifiques publiés figurent : Importance du rôle de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans l'application de la Déclaration du Millénaire : renforcement des capacités institutionnelles (E/C.6/16/2002/4); Le rôle crucial de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire : mise en valeur des ressources humaines (E/C.16/2002/3); Capacité financière du secteur public d'appliquer la Déclaration du Millénaire (E/C.16/2002/6); Capacité du secteur public à soutenir la création et l'application des connaissances de l'innovation et de la technologie pour le développement (E/C.16/2002/5); Le rôle crucial de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans l'application de la Déclaration du Millénaire : e-administration – applications existantes et conditions à réunir.
- ¹¹ Les documents de l'ONU ayant trait au renforcement des capacités et aux OMD sont principalement les documents publiés sous les cotes E/C.16/2002/2 à E/C.16/2002/7.
- ¹² Voir en particulier le rapport du Secrétaire général sur l'Application de la Déclaration du Millénaire (A/57/270).
- ¹³ Par exemple, MDG Net est un service mis en place par le PNUD permettant aux experts de mettre en commun des informations et des données d'expérience sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tandis que <www.UNPAN.org> est un réseau créé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, qui fournit la plupart des documents relatifs aux OMD émanant du Groupe d'experts de l'administration publique.
-